



East Angus

Ma ville, ma vie

POLITIQUE

DE REMBOURSEMENT DE LA SURTAXE POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES NON-OFFERTES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE EAST ANGUS

**Modifiée le 2 décembre 2019
Adoptée le 9 avril 2018**

1) BUT DE LA POLITIQUE

La Ville de East Angus désire, par cette politique, favoriser la pratique d'activités de loisirs chez les jeunes en facilitant financièrement, pour ses résidents, l'accès aux activités sportives non-offertes sur son territoire.

Le remboursement des frais de surtaxe sera effectué uniquement pour les activités suivantes offertes hors des limites de la Ville de East Angus :

- Baseball (seulement pour les classes locales)
- Crosse (seulement pour les classes locales)
- Gymnastique (seulement pour les classes locales)
- Sports équestres (seulement pour les classes locales)
- Basketball (seulement pour les classes locales)

2) MODALITÉS

Pour être éligible à la politique de remboursement des frais de la surtaxe pour l'inscription des résidents de East Angus aux activités sportives non-offertes sur son territoire, le participant doit obligatoirement **AVOIR MOINS DE 18 ANS.**

Une preuve de résidence avec photo est exigée pour le parent responsable de la demande.

Preuve de résidence acceptée : permis de conduire, toute autre preuve de résidence valide (Ex. : compte de taxe + pièce d'identité avec photo.)

Le bulletin scolaire de l'enfant est exigé comme preuve de résidence ainsi qu'à des fins d'identification des tuteurs légaux faisant la demande.

Pour recevoir le remboursement, le demandeur doit compléter le formulaire joint à ce document et l'acheminer à l'hôtel de ville de East Angus.

Doivent être joints au formulaire les documents suivants :

- Preuve de résidence de l'année en cours
*** Pour les nouveaux résidents qui s'établiront sur le territoire de la Ville en cours d'année, leur situation sera traitée au cas par cas.*
- Reçu de paiement des frais d'inscription pour l'activité indiquant le coût de la surtaxe.
*** Le service des loisirs se réserve le droit de communiquer avec les organismes sportifs afin de s'assurer que le participant a bel et bien terminé l'activité et n'a pas déjà été remboursé pour annulation.*

Le formulaire ainsi que tous les documents requis doivent être acheminés à l'hôtel de ville de East Angus.

Le montant est remboursé, dans un délai de 60 jours suite à la réception des formulaires, et représente 100 % des frais de surtaxe jusqu'à un maximum de 100 \$ par enfant.

Le paiement du remboursement se fait lors que toutes les informations demandées sont complètes.

Veillez prendre note que seuls les formulaires dûment complétés, accompagnés des preuves de résidence pour le parent et l'enfant, des reçus originaux détaillant les frais d'inscription, seront traités. Les reçus originaux seront retournés sur demande.

3) ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique est entrée en vigueur le 9 avril 2018.